

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Gagnon
Directrice générale



Nathalie Bournival, CPA, CA
Directrice des services administratifs et technologiques

Nicolet, le 27 octobre 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale de police du Québec, qui comprend l'état de la situation financière au 30 juin 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 27 octobre 2014

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
REVENUS			
Contributions des corps de police (note 3)	12 843 446 \$	13 121 046 \$	12 622 253 \$
Subvention du gouvernement du Québec	6 579 700	5 882 075	6 589 200
Formation (note 4)	11 854 440	11 288 678	12 471 583
Hébergement (note 4)	4 614 368	4 445 605	4 360 222
Intérêts	50 000	61 337	57 101
Autres	360 000	428 588	414 329
	36 301 954	35 227 329	36 514 688
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux (note 5)	21 041 146	21 009 366	20 629 708
Transport et communication	641 032	484 635	641 362
Services professionnels	1 857 301	1 677 728	1 829 960
Entretien et réparations	282 009	319 378	394 532
Loyer – Société québécoise des infrastructures	8 612 709	8 643 747	8 415 702
Location de matériel et autres	553 064	224 579	234 365
Matériel pédagogique, fournitures et autres (note 6)	2 249 693	2 229 769	2 306 948
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 065 000	1 285 708	1 073 015
	36 301 954	35 874 910	35 525 592
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	–	(647 581)	989 096
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 741 850	4 741 850	3 752 754
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	4 741 850 \$	4 094 269 \$	4 741 850 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 30 juin 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	150 899 \$	6 992 099 \$
Créances	3 315 581	3 159 894
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	3 751 200	–
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	9 805 991	8 714 558
Deuxième versement	4 339 548	4 064 990
	21 363 219	22 931 541
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus		
Traitements et avantages sociaux	1 269 777	1 263 774
Autres charges à payer	1 953 398	2 351 321
Revenus reportés		
Contributions des corps de police	10 609 154	9 584 661
Subvention du gouvernement du Québec – loyer	2 813 400	4 934 775
Autres revenus reportés	818 431	449 457
Provision pour vacances	1 426 109	1 237 261
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 722 029	1 735 061
	20 612 298	21 556 310
ACTIFS FINANCIERS NETS	750 921	1 375 231
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	3 003 333	2 733 049
Stocks	330 740	569 176
Charges payées d'avance	9 275	64 394
	3 343 348	3 366 619
EXCÉDENT CUMULÉ (note 10)	4 094 269 \$	4 741 850 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Daniel McMahon, FCPA, FCA
Président du conseil d'administration



Marie Gagnon
Directrice générale

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	(647 581) \$	989 096 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 359 000)	(1 555 992)	(1 080 613)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 065 000	1 285 708	1 073 015
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles		(13 532)	(24 364)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles		13 532	24 364
	(294 000)	(270 284)	(7 598)
Acquisition de charges payées d'avance		(9 275)	(64 394)
Consommation nette des stocks		238 436	15 468
Utilisation de charges payées d'avance		64 394	-
Utilisation (acquisition) de charges payées d'avance et de stocks	-	(293 555)	(48 926)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(294 000)	(624 310)	932 572
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 375 231	1 375 231	442 659
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 081 231 \$	750 921 \$	1 375 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent de l'exercice	(647 581) \$	989 096 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 285 708	1 073 015
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	(13 532)	(24 364)
Charges payées d'avance	55 119	(64 394)
	1 327 295	984 257
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	(155 687)	83 216
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	(3 751 200)	–
Contributions des corps de police à recevoir	(1 365 991)	(209 728)
Charges à payer et frais courus	(391 920)	288 281
Revenus reportés	(727 908)	75 006
Provision pour vacances	188 848	122 268
Provision pour congés de maladie	(13 032)	158 083
Stocks	238 436	15 468
	(5 978 454)	532 494
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(5 298 740)	2 505 487
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 555 992)	(1 080 613)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	13 532	24 364
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 542 460)	(1 056 249)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(6 841 200)	1 449 598
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 992 099	5 542 501
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	150 899 \$	6 992 099 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2014

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

À ce titre, l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux pratiques de patrouille-gendarmerie, d'enquête et de gestion policière, exception faite de la formation acquise dans le cadre d'un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales en techniques policières.

L'École offre également des activités de perfectionnement professionnel et effectue de la recherche orientée vers la formation. Elle offre en outre des activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

Dans le cadre de l'élaboration de ses programmes de formation initiale, l'École consulte, s'il y a lieu, des établissements d'enseignement universitaire relativement à la reconnaissance de ces programmes comme étant de niveau universitaire.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations et l'évaluation des provisions pour vacances et pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes de vente), la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et les contributions des corps de police à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux à payer) ainsi que la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Les contributions des corps de police sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus de subvention sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'École a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont comptabilisées en revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont réglées.

Les revenus provenant de la formation, de l'hébergement, des intérêts et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Charges

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde bancaire.

Passif

Revenus reportés

Le revenu reporté relatif aux contributions des corps de police représente la portion des contributions pour les services qui seront rendus lors de l'exercice subséquent, puisque les contributions annuelles sont exigibles au 30 juin et couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars. Le revenu reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la charge de loyer de l'École pour l'exercice subséquent. Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier, équipements et matériel pédagogique	3 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Progiciels et logiciels	3 et 5 ans
Infrastructure informatique et réseau de télécommunication	5 à 10 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués au moindre du coût historique et du coût de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût spécifique.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin d'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur, ni libellé en devises étrangères.

3. CONTRIBUTIONS DES CORPS DE POLICE

L'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit que l'École reçoit annuellement un financement équivalent à un pourcentage maximal de 1 % de la masse salariale des corps de police de la province de Québec, à l'exception des corps de police autochtone, selon des modalités déterminées par le gouvernement. Selon les modalités et les déclarations des masses salariales des corps de police, les totaux des contributions ont été calculés comme suit :

	2014	2013
Contributions de l'année civile 2012 (14 145 539 \$) pour 3 mois	3 536 385 \$	– \$
Contributions de l'année civile 2011 (12 779 548 \$) pour 9 mois	9 584 661	–
Contributions de l'année civile 2011 (12 779 548 \$) pour 3 mois	–	3 194 887
Contributions de l'année civile 2010 (12 569 821 \$) pour 9 mois	–	9 427 366
	13 121 046 \$	12 622 253 \$

4. FORMATION ET HÉBERGEMENT

	Formation		Hébergement	
	2014	2013	2014	2013
Formation aux aspirants policiers	2 749 087 \$	3 123 984 \$	1 634 520 \$	1 634 390 \$
Formation aux policiers	3 093 103	3 103 404	659 468	686 602
Formation sur mesure	3 833 023	4 637 094	1 101 999	950 941
Formation aux autochtones	917 718	847 985	239 995	297 616
Centre d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles	695 747	759 116	28 964	31 887
Services aux collectivités, cafétéria	–	–	780 659	758 786
	11 288 678 \$	12 471 583 \$	4 445 605 \$	4 360 222 \$

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2014	2013
Employés de l'École	18 430 393 \$	18 011 284 \$
Policiers municipaux	1 155 389	1 242 274
Policiers – Sûreté du Québec	816 472	775 632
Formateurs et conférenciers	607 112	600 518
	21 009 366 \$	20 629 708 \$

6. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, FOURNITURES ET AUTRES

	2014	2013
Matériel pédagogique	1 243 008 \$	1 225 426 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	814 771	929 162
Fournitures de bureau	171 990	152 360
	2 229 769 \$	2 306 948 \$

7. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2017, à contracter auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 30 juin 2014 et 2013, l'École n'avait contracté aucun emprunt à court terme.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel moins 0,5 %. Aux 30 juin 2014 et 2013, l'École n'avait contracté aucun emprunt.

8. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

L'École dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'École.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

8. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (SUITE)

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'École. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Estimations et hypothèses

Le programme d'accumulation des congés de maladie fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 30 juin :

	2014	2013
Taux moyen de croissance des salaires	2,75 %	3,25 %
Taux d'actualisation	3,58 %	3,10 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	10 ans	10 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2014	2013
Solde au début	1 735 061 \$	1 576 978 \$
Charges de l'exercice	440 381	553 052
Prestations versées au cours de l'exercice	(453 413)	(394 969)
Solde à la fin	1 722 029 \$	1 735 061 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier, équi- pement et matériel pédagogique	Matériel roulant	Amélio- rations locatives	Équipements informatiques	Progiciels et logiciels	Infra- structure informatique et réseau de télécom- munication	2014 Total	2013 Total
Coût								
Solde au début	5 707 784 \$	1 563 812 \$	1 015 340 \$	1 773 884 \$	1 985 672 \$	- \$	12 046 492 \$	11 251 761 \$
Acquisitions	946 562	211 810	22 923	217 711	45 431	111 555	1 555 992	1 080 613
Dispositions et radiations	(105 583)	(154 770)	-	(120 219)	-	-	(380 572)	(285 882)
Solde à la fin	6 548 763	1 620 852	1 038 263	1 871 376	2 031 103	111 555	13 221 912	12 046 492
Amortissement cumulé								
Solde au début	4 157 969	1 035 247	946 638	1 442 501	1 731 088	-	9 313 443	8 526 310
Amortissement	698 721	213 507	25 577	235 063	101 776	11 064	1 285 708	1 073 015
Dispositions et radiations	(105 583)	(154 770)	-	(120 219)	-	-	(380 572)	(285 882)
Solde à la fin	4 751 107	1 093 984	972 215	1 557 345	1 832 864	11 064	10 218 579	9 313 443
Valeur comptable nette	1 797 656 \$	526 868 \$	66 048 \$	314 031 \$	198 239 \$	100 491 \$	3 003 333 \$	2 773 049 \$

Au 30 juin 2014, des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 398 468 \$ (2013 : 451 651 \$) sont inscrites aux autres charges à payer.

10. EXCÉDENT CUMULÉ

En 2011, le conseil d'administration de l'École a affecté une somme de 2 000 000 \$ de l'excédent cumulé pour des charges de location non récurrentes reliées à la construction d'un nouveau pavillon de formation. Ce pavillon remplacera le pavillon Marguerite-D'Youville qui doit être démolit et le pavillon de Monseigneur-Courchesne qui est présentement en location temporaire. L'École ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 9,84 % (2013 : 9,18 %) de la masse salariale admissible, celui du RRAS et du RRPE est passé à 14,38 % (2013 : 12,30 %) et celui du RRMSQ est resté stable à 8 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'École doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale admissible et à 11,46 % de la masse salariale pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'École, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 092 545 \$ (2013 : 1 002 712 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libérés par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société québécoise des infrastructures échéant en 2041 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2018 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 8 643 747 \$ (2013 : 8 415 702 \$), celle pour la location de biens et de services reliée à ces engagements est de 72 400 \$ (2013 : 161 897 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercices	Immeubles	Biens et services
2015	8 512 968 \$	122 676 \$
2016	9 227 485	122 524
2017	9 227 485	63 463
2018	9 227 485	38 793
2019	9 227 485	—
2020 et subséquemment	198 390 935	—
	243 813 843 \$	347 456 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations entre apparentés présentées ci-dessous et celles divulguées dans les états financiers sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec ces apparentés comptabilisées à la valeur d'échange :

	Ministère de la Sécurité publique		Autres apparentés	
	2014	2013	2014	2013
État des résultats				
Revenus – Contributions des corps de police	4 853 786 \$	4 597 350 \$	– \$	– \$
Revenus – Formation	3 957 726 \$	3 699 978 \$	913 357 \$	1 663 329 \$
Revenus – Hébergement	1 347 870 \$	1 109 080 \$	301 981 \$	374 926 \$
État de la situation financière				
Créances	1 240 733 \$	1 299 355 \$	678 077 \$	760 579 \$
Contributions des corps de police à recevoir	5 466 444 \$	4 649 567 \$	– \$	– \$
Contributions des corps de police reportées	4 099 833 \$	3 487 175 \$	– \$	– \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des créances, de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et des contributions des corps de police à recevoir. Leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances, à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et aux contributions des corps de police à recevoir est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2014, les montants à recevoir d'entités gouvernementales et municipales représentaient plus de 90 % du montant total recouvrable (91 % au 30 juin 2013).

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances (à l'exception des taxes de vente) au 30 juin :

	2014	2013
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	2 802 249 \$	2 614 198 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	38 795	164 437
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	17 008	38 554
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	53 756	148 171
	2 911 808 \$	2 965 360 \$

Quant à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer, elle a été encaissée le 22 juillet 2014.

De plus, selon les modalités de versement des contributions des corps de police, le premier versement est recevable le 26 juillet 2014 et le deuxième est le 1^{er} février 2015. Quant à la contribution de la Sûreté du Québec, elle a été reçue en totalité le 21 juillet 2014.

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Aucune provision pour créances douteuses n'a été jugée nécessaire par la direction aux 30 juin 2014 et 2013.

De plus, selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, l'École estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur relative aux créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'École finance ses charges de fonctionnement ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement et de la subvention du gouvernement du Québec. L'École respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'École considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'échéance estimative des passifs financiers, soit les charges à payer et les frais courus excluant les avantages sociaux à payer, totalisant 2 731 742 \$ au 30 juin 2014, est de moins de 90 jours (3 235 407 \$ au 30 juin 2013), et celle de la provision pour vacances totalisant 1 426 109 \$ (1 237 261 \$ au 30 juin 2013) est de moins d'un an.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au 30 juin 2014, l'École n'avait contracté aucun emprunt à court terme l'exposant aux risques associés aux variations des taux d'intérêt.

15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À L'EXERCICE FINANCIER

Le 18 juin 2014, le gouvernement a confirmé la subvention pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La subvention octroyée a été réduite d'un montant de 2 828 500 \$ par rapport à celle octroyée pour la période précédente. Cet événement a eu pour effet de diminuer de 707 125 \$ le revenu Subvention du gouvernement du Québec ainsi que l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2014.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres au 30 juin 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 30 juin 2014.

Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec (l'École) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

ORIGINAL SIGNÉ

Jacques Proteau
Directeur général

Laval, le 23 octobre 2014

Les états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale des pompiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées.

Les états financiers

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 23 octobre 2014

École nationale des pompiers du Québec

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention du gouvernement du Québec	456 000	456 000	350 414
Formation	899 001	1 006 948	1 034 059
Publications	386 838	389 485	460 457
Autres revenus	27 800	33 620	59 574
Intérêts	-	-	194
	<u>1 769 639</u>	<u>1 886 053</u>	<u>1 904 698</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	943 806	971 650	1 248 026
Déplacements	116 000	121 168	156 586
Matériel pédagogique	312 860	320 342	349 843
Systèmes d'information	93 692	97 417	72 164
Loyer	104 445	104 445	104 445
Frais de bureau	51 400	50 612	70 363
Honoraires	106 841	108 513	101 351
Publicité et promotion	20 795	13 253	23 918
Télécommunications	12 125	10 582	12 184
Autres frais	9 740	13 576	11 434
Amortissement des immobilisations corporelles	74 439	71 646	77 119
	<u>1 846 143</u>	<u>1 883 204</u>	<u>2 227 433</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(76 504)	2 849	(322 735)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>517 050</u>	<u>517 050</u>	<u>839 785</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>440 546</u>	<u>519 899</u>	<u>517 050</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

État de la situation financière au 30 juin 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	260 714	113 373
Créances	254 398	234 129
Taxes de vente à recevoir	26 999	17 347
Stocks destinés à la revente	<u>143 674</u>	<u>151 475</u>
	<u>685 785</u>	<u>516 324</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 3)	230 583	110 487
Prestation de cessation d'emploi à payer	-	12 391
Revenus reportés	<u>4 760</u>	<u>15 436</u>
	<u>235 343</u>	<u>138 314</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>450 442</u>	<u>378 010</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 4)	53 037	114 042
Charges payées d'avance	<u>16 420</u>	<u>24 998</u>
	<u>69 457</u>	<u>139 040</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>519 899</u>	<u>517 050</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 6)		

Pour le conseil d'administration

ORIGINAL SIGNÉ

Guy Laroche
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Charles Ricard
Administrateur

École nationale des pompiers du Québec

État de la variation des actifs financiers nets de l'exercice clos le 30 juin 2014

	<u>2014 Budget</u>	<u>2014 Réel</u>	<u>2013 Réel</u>
	\$	\$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(76 504)	2 849	(322 735)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 147)	(10 641)	(28 719)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>74 439</u>	<u>71 646</u>	<u>77 119</u>
	(15 212)	63 854	(274 335)
Variation des charges payées d'avance	<u> </u>	<u>8 578</u>	<u>(16 868)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS NETS	(15 212)	72 432	(291 203)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>378 010</u>	<u>378 010</u>	<u>669 213</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>362 798</u>	<u>450 442</u>	<u>378 010</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 30 juin 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 849	(322 735)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	71 646	77 119
Charges payées d'avance	8 578	(16 868)
	<u>83 073</u>	<u>(262 484)</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	-	116 586
Créances	(20 269)	(8 296)
Taxes de vente à recevoir	(9 652)	(17 347)
Stocks destinés à la revente	7 801	163 576
Charges à payer et frais courus	120 096	(112 184)
Prestation de cessation d'emploi à payer	(12 391)	12 391
Revenus reportés	(10 676)	(11 189)
	<u>74 909</u>	<u>143 537</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	157 982	(118 947)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement du dépôt à terme et flux de trésorerie provenant des activités de placement	-	13 395
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(10 641)</u>	<u>(28 719)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	147 341	(134 271)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>113 373</u>	<u>247 644</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>260 714</u>	<u>113 373</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2014

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec (ci-après « l'École »), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} septembre 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation et d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles et l'évaluation de la provision pour vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instrument financiers

L'encaisse et les créances sont classées dans la catégorie des actifs financiers.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Les subventions liées au fonctionnement ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation sont comptabilisées aux résultats à titre de subvention du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

Les revenus provenant de la formation et la vente des publications sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison du bien a eu lieu ou les services ont été rendus;
- le prix du service est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est vraisemblablement assuré.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2014

REVENUS (suite)

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

CHARGES**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Stocks destinés à la vente

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

PASSIFS**Revenus reportés**

Les revenus reportés sont constitués de montants facturés pour des formations qui seront données après la fin de l'exercice, conformément aux ententes contractuelles, ainsi que de cotisations annuelles aux instructeurs applicables pour l'exercice subséquent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans
Logiciels	3 ans
Site Web	3 ans

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2014

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les charges à payer et les frais courus sont répartis de la façon suivante :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fournisseurs	29 781	16 281
Frais courus	54 016	3 841
Traitements à payer	89 572	69 742
Avantages sociaux à payer	57 214	20 623
	<u>230 583</u>	<u>110 487</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site Web	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	104 259	132 298	20 407	175 291	45 797	758 792
Acquisitions	-	-	-	10 641	-	-	10 641
Radiations	-	-	(38 211)	-	-	-	(38 211)
Solde à la fin	280 740	104 259	94 087	31 048	175 291	45 797	731 222
Amortissement cumulé							
Solde au début	261 958	104 259	130 161	10 194	105 535	32 643	644 750
Amortissement	8 669	-	1 830	9 463	38 530	13 154	71 646
Radiations	-	-	(38 211)	-	-	-	(38 211)
Solde à la fin	270 627	104 259	93 780	19 657	144 065	45 797	678 185
Valeur comptable nette	10 113	-	307	11 391	31 226	-	53 037

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site Web	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	104 259	150 583	20 407	146 572	45 797	748 358
Acquisitions	-	-	-	-	28 719	-	28 719
Radiations	-	-	(18 285)	-	-	-	(18 285)
Solde à la fin	280 740	104 259	132 298	20 407	175 291	45 797	758 792
Amortissement cumulé							
Solde au début	249 859	104 139	142 201	3 392	69 372	16 953	585 916
Amortissement	12 099	120	6 245	6 802	36 163	15 690	77 119
Radiations	-	-	(18 285)	-	-	-	(18 285)
Solde à la fin	261 958	104 259	130 161	10 194	105 535	32 643	644 750
Valeur comptable nette	18 782	-	2 137	10 213	69 756	13 154	114 042

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale admissible et celui pour le RRPE est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu par la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'École doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale admissible et à 11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'École, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 53 976 \$ (2013 : 66 696 \$). Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2014

6. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École s'est engagée, en vertu de contrats pour la location d'un logiciel et d'un photocopieur jusqu'en 2018. Les versements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	9 176
2016	3 858
2017	3 858
2018	<u>3 537</u>
	<u>20 429</u>

L'École a conclu des ententes échéant jusqu'en 2018 concernant la traduction et la publication de manuels de formation. En vertu de ces ententes, l'École doit verser des redevances pour des manuels traduits d'un montant de 10 \$ US par exemplaire utilisé dans les formations, distribué ou vendu.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des créances.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque ses clients sont principalement des entités gouvernementales ou municipales. La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2014

Risque de crédit (suite)

a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2014, les créances provenant d'opérations conclues avec des entités gouvernementales et municipales représentaient 83 % (2013 : 79 %).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	215 958	217 060
Entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	15 415	8 130
Entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	6 671	3 820
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	16 354	5 119
	<u>254 398</u>	<u>234 129</u>

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Elle enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction. Au 30 juin 2014 et 2013, aucune provision pour créances douteuses n'est jugée requise par la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'École finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions du gouvernement du Québec. L'École établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'École considère qu'elle détient suffisamment d'encaisse et d'actifs financiers afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Au 30 juin 2014 et 2013, l'échéance estimative des passifs financiers, soit les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, est principalement de moins de 90 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École n'est exposée à aucun de ces risques car elle ne possède pas d'instrument financier portant intérêt, ni d'actifs financiers ou de passifs financiers libellés en devises étrangères.

Notes complémentaires au 30 juin 2014

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de l'exercice courant.